

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **26 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
27 juin 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice

Objet : Prochain recensement de la
Population

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. le Maire
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François	à	M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel	à	M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N°72/2019

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place le prochain recensement de la population qui se déroulera du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020. 13 agents recenseurs et 5 remplaçants devront être recrutés afin d'assurer le travail d'enquête.

Monsieur Roland DAUTREY propose de fixer leur rémunération sur la base du SMIC horaire pour les séances obligatoires de formation et, pour les enquêtes, sur la base du nombre de bulletins individuels et de feuilles de logement collectés y compris les réponses par internet ; fonction des tarifs bruts auxquels l'Etat indemniser la Commune (montants non encore connus).

Après délibération,

Le Conseil Municipal est unanime à en décider ainsi.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,